

2016-04-044-DAP

nomenclature: 7.10

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 AVRIL 2016

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'ARRACHAGE
MANUEL DE LA JUSSIE SUR LE SITE DE LA ZONE HUMIDE DU
METRO – SAISON 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit avril, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. COUTIER, Mme CAMBRONERO, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme BISBAU, M. AJA, Mme MONTAUCET, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. ROBLES, Mme DELAVENNE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. GARANS procuration à M. GONZALES
Mme FAURE procuration à M. ROBLES
M. CLAVERIE procuration à Mme DELAVENNE (jusqu'au point n°2016-04-042-DAP)

ABSENT

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29
30 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de pouvoirs: 3
2 (à partir du point n°2016-04-043-DAP)

Nombre de votants : 32



**2016-04-044-DAP - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX
D'ARRACHAGE DE LA JUSSIE SUR LE SITE DE LA ZONE
HUMIDE DU METRO SAISON 2016**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville est depuis longtemps attachée à la gestion des plans d'eau et cours d'eau tarnosiens. Dans le cadre, d'une part, de ses obligations de gestionnaire des terrains du Conservatoire du Littoral et d'autre part, en tant que structure porteuse de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 de la zone humide du Métro pour la période 2014-2016, la Ville est engagée dans un programme de restauration et d'entretien de la zone humide du Métro. Pour cela, cette année encore (saison 2016), de nouvelles opérations d'arrachage manuel de la jussie (plante envahissante) sont à programmer.

Monsieur le Maire explique que cette opération peut bénéficier des subventions de la part du Conseil départemental des Landes et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

Financeurs sollicités	Taux en %	Répartition HT
Conseil départemental des Landes	30	4 500,00 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	50	7 500,00 €
Commune de Tarnos	20	3 000,00 €
Montant hors taxe de l'opération		15 000,00 €
Montant T.V.A à 20%		3 000,00 €
Montant T.T.C de l'opération		18 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Considérant le plan de financement prévisionnel,

DELIBERE

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération.



AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents futurs afférents aux demandes de subvention.

* Transmission électronique via le Tiers de Télétransmission homologué "landespublic" (ALP1)

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 19 avril 2016

Le Maire

